Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260407-D2026_35-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 07 AVRIL 2026

Délibération 2026.35

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le premier avril, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, AVRIL Christian, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIAD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, BRAYE Valentin, DUCRET Gautier, conseillers municipaux.

Soit 27 membres présents.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame TARDIEU Arlette, conseillère municipale.

ELECTION DES DELEGUES AU SIVOM DE CANCALE (SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE)

Rapporteur M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire

Monsieur le Maire fait un rappel historique du SIVOM depuis sa création en 1967, époque où il gérait le centre de secours, le point accueil emploi, le tourisme ainsi que la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Au fil des années, le SIVOM a perdu ses compétences et son objet. Ainsi en 2017, la dernière activité (point accueil emploi) a été transférée à Saint-Malo Agglomération. Il s'agit aujourd'hui d'une partie de l'activité de France Services.

Toutefois, la procédure de dissolution du SIVOM ne pourra intervenir que lorsque la question du devenir du site de Blessin (ancienne déchetterie) sera réglée conformément à la réglementation.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à élire en son sein les délégués qui seront appelés à siéger au comité syndical du SIVOM de Cancale, lequel comprend les 4 communes suivantes :

- Cancale,
- Saint-Méloir des Ondes,
- Saint-Benoît des Ondes,
- Saint-Coulomb.

Les statuts du SIVOM prévoit l'élection de :

- 2 délégués titulaires,
- 2 délégués suppléants.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260407-D2026_35-DE

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **ELIT** MM de LA PORTBARRÉ Dominique et LEMONNIER Philippe comme délégués titulaires ainsi que MM JENOUVRIER Fabien et BRAYE Valentin comme délégués suppléants.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

